



## Contestation de paternité

Par **Jordhan**, le **27/07/2015** à **22:56**

Bonjour

Est ce que je peux aller au commissariat expliquer que la personne qui z reconnu mon enfant ne s'en occupe pas que je veux faire une contestation de paternité mais qu'il est introuvable et lancer un avis de recherche pour qu'il le retrouve afin qu'il se présente au tribunal car il veut se servir de ce lien de filiation pour se régulariser. je suis sûre que ce n'est pas lui le père bien que j'ai eu des relations avec lui.

Par **youris**, le **28/07/2015** à **09:29**

bonjour,

vous pouvez écrire à la préfecture en indiquant que le père de votre enfant ne subvient pas aux besoins de son enfant.

même si cet homme ne s'occupe pas de son enfant, vous ne pouvez pas contester sa paternité uniquement pour cette raison.

si vous pensez que ce n'est pas lui le père vous pouvez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal (avocat obligatoire).

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F940.xhtml>

salutations